

4^e FORUM MONDIAL DES DROITS DE L'HOMME

Face à la crise, les droits de l'Homme ?

secrétariat international permanent
droits de l'homme et gouvernements locaux
nantes, pays de la loire, france

NANTES - FRANCE 28 JUIN - 1^{er} JUILLET 2010
CITÉ INTERNATIONALE DES CONGRÈS NANTES MÉTROPOLE



Commission Inclusion Sociale
et Démocratie Participative CGLU

CGLU-CISDP/SPIDH TABLE RONDE

En partenariat avec la Ville de Nantes et la Région des Pays de la Loire

LA CHARTE AGENDA MONDIALE DES DROITS DE L'HOMME DANS LA CITE

*Mercredi 30 juin 2010, 14:00 - 16:30, dans la salle
Langues: anglais, français, espagnol*

Cette activité sera organisée conjointement par la Commission d'Inclusion Sociale et de Démocratie Participative (CISDP) de l'organisation mondiale "Cités et Gouvernements Locaux Unis" (CGLU) et le Secrétariat Permanent International Droits de l'Homme et les Gouvernements Locaux, Nantes, Pays de la Loire (SPIDH).

La CISDP œuvre dans le domaine de l'inclusion sociale, de la démocratie participative et des droits de l'Homme depuis 2005. En particulier, elle s'est engagée à intégrer les droits de l'Homme dans les politiques locales en travaillant avec les gouvernements locaux du monde entier. C'est pourquoi la CISDP est chargée de promouvoir deux outils: la Charte Agenda Mondiale des Droits de l'Homme dans la Cité et la Charte Européenne des Droits de l'Homme dans la ville. Les deux Chartes sont le résultat de (i) l'engagement des autorités locales pour la sauvegarde des droits de l'Homme et de (ii) la conviction que les autorités locales, comme niveau de gouvernement/gouvernance le plus proche des citoyens, sont des acteurs clés dans la réalisation des droits de l'Homme.

En 2007 le SPIDH a été nommé pour diriger le groupe de travail Droits de l'Homme et Gouvernements Locaux de la Commission d'*Inclusion Sociale et de Démocratie Participative* (CISDP) de CGLU. Dans cette tâche, le SPIDH, qui organise également le Forum Mondial pour les Droits de l'Homme, est soutenu par Nantes Métropole, la Région des Pays de la Loire, le Département de Loire-Atlantique et la Ville de Nantes, autorités locales siégeant au conseil d'administration.

1. Description de l'événement:

La Charte agenda mondial des droits de l'Homme dans la cité est un projet porté par des collectivités locales, visant la mise en œuvre de politiques publiques respectueuses des droits fondamentaux. Après la phase de rédaction (2007-2008), la phase de soumission au débat participatif (2009-10), la projet devrait entrer dans une phase d'adoption et de promotion à l'issue du congrès mondial de CGLU qui se tiendra en novembre 2010.

La spécificité de la Charte agenda tient dans le fait qu'elle se compose d'articles de nature juridique mais aussi de plans d'action concrets afin de fournir un outil efficace de mise en œuvre des droits aux collectivités locales qui l'adopteront. C'est pourquoi, la dernière phase de discussion autour du texte de la Charte implique une discussion approfondie sur les plans d'action ou « agenda » proposés dans la Charte.

Le but de cette session de travail dans le cadre du Forum mondial des droits de l'Homme est donc d'offrir aux collectivités locales du monde entier l'occasion de donner leur avis sur la partie « agenda » de la Charte.

Ainsi, cette réunion sera une étape charnière afin que le projet de Charte ne soit pas une simple déclaration et aboutisse à des applications concrètes.

Le premier objectif de cette réunion concerne le contenu même de la Charte-agenda afin qu'elle corresponde au mieux :

- aux attentes des populations
- à la réalité du terrain telle qu'elle est vécue par les élus locaux

Le deuxième objectif est une réflexion d'ordre stratégique sur le portage politique du texte et sa promotion publique.

Ainsi, il est proposé de diviser la réunion de travail autour de ces deux axes principaux :

1. **La révision du plan d'action** à partir de l'expérience concrète des représentants des collectivités locales
2. **La promotion du texte** jusqu'à son adoption lors du Congrès mondial de CGLU à l'automne 2010 et au-delà.

2. Organisation de la session

- 14h-15h30

Révision des plans d'actions et propositions d'indicateurs à moyen et long terme

- 15h30- 15h45

Pause café

- 15h45-16h30

Travail sur le portage politique et la promotion de la Charte-Agenda